

les trois escadrons soient assignés à l'attaque classique plutôt que deux escadrons assignés à l'attaque classique et un autre à la reconnaissance.

OTAN

Le rôle de réserve régionale dans la zone centrale de l'armée pour l'élément Terre reconstitué en Europe sera maintenu. Une Force canadienne efficace et importante comprenant l'élément Terre aussi bien que l'élément Air et l'occupation d'un nombre modéré de postes par le personnel militaire international de l'OTAN peuvent être maintenues à un total de 5,000 employés des Forces armées en Europe; les Forces canadiennes seront maintenues à ce niveau. Ce maintien du nombre et du rôle n'engendrera pas d'accroissement dans la structure ni dans le budget total des Forces.

Le Canada a l'intention de maintenir la participation de son groupe bataillon sur le flanc nord, engagement pris à l'égard de la force mobile du Commandement suprême des Forces alliées en Europe, de même que son autre contribution, qui consiste à envoyer du Canada dans un délai de trente jours un autre groupement de combat, transportable par air et par mer, sur le flanc nord en cas d'urgence. Le Gouvernement est en mesure d'envoyer au Commandement des Forces alliées en Europe deux escadrons de CF-5 stationnés au Canada; l'un serait à la disposition de l'élément Air de la force mobile du Commandement allié dans la région du nord, et un autre à la disposition du groupement de combat dans la même région, ce qui renforcera la puissance de dissuasion de l'OTAN et augmentera sa capacité de riposte souple.

Les rôles de défense aux niveaux national et nord-américain des Forces maritimes canadiennes correspondent exactement aux aspects maritimes des exigences de sécurité de l'OTAN et, en conséquence, le Canada maintiendra sa participation à la défense navale de l'Alliance et continuera à affecter des navires, des aéronefs et des sous-marins à l'OTAN en cas d'urgence. En temps de paix, la puissance navale collective de l'Alliance contribue à la dissuasion, donc à la sécurité de chacun des pays membres de l'OTAN. C'est pourquoi le Canada continuera à fournir des navires de temps en temps à la Force navale permanente de l'Atlantique. Le Canada accorde son appui à la Force navale permanente de l'Atlantique du Commandement suprême de l'Atlanti-

que et il le ferait de façon plus soutenue en temps de crise.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a joué un rôle dans le maintien de la paix sur le plan international. Il n'est naturellement pas possible de prédire quand sera formulée la prochaine requête, ni de prévoir la dimension ni la portée de quelque opération que ce soit. Le Gouvernement continue d'encourager le concept du maintien de la paix mais il exigera l'existence d'une délimitation réaliste des attributions si des opérations visant au maintien de la paix doivent être entreprises. Enfin, le Gouvernement continuera de maintenir un groupe-bataillon en état d'alerte et de lui donner une formation adéquate afin de répondre rapidement à une éventuelle demande de participation canadienne.

Les Forces armées continueront d'assumer leurs responsabilités relatives à la recherche et au sauvetage, de fournir de l'aide aux autorités civiles dans les cas d'urgences ou de désordres civils, y compris les déversements d'huile ou d'autres genres de pollution, ainsi que de contribuer de diverses façons au développement national.

Les réductions des dépenses de la Défense se poursuivront, comme l'indiquent la compression des effectifs et les restrictions concernant l'acquisition d'équipement, mais le budget de la Défense pourrait faire l'objet d'une augmentation afin de répondre à plusieurs besoins précis.

Malgré cette augmentation, le budget ne dépassera que d'environ 1 pour cent le plafond établi pour l'exercice financier 1972-1973.

Le budget de la Défense des années 1973-1974 et des années suivantes s'établira d'après les programmes prévus et selon les prévisions budgétaires, conformément à la pratique adoptée dans d'autres ministères.

Les effectifs des Forces déjà autorisés, soit 82,000 à la fin de l'exercice financier de 1972-1973, passeront à environ 83,000.

Le Livre blanc traite également de façon brève des principes à appliquer dans la détermination de l'organisation et de la gestion du ministère de la Défense nationale, de la Force de réserve, du bilinguisme dans les Forces armées, du Conseil de recherche pour la défense, et de l'avenir des Forces armées.